

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2019

COMPTE-RENDU

Présents : Nicole BOUILLET, Richard FENIET, Maria MOSSU, Gérard MOUILLARD, Marie-Odile PEINTURIER, Alain QUICLET, Denis RIDEZ, Christine ROME

Absents excusés : Corinne LINDA (pouvoir à Gérard MOUILLARD), Jean-Louis DE VETTOR (pouvoir à Maria MOSSU), Guillaume VOISIN

Absent : Romain PASSERAT

1 – Comptes administratifs 2018

Lecture est faite de chacun des comptes administratifs 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :

- le compte administratif 2018 du budget général de la commune

Et ses annexes :

- le compte administratif 2018 du service de l'eau et assainissement

- le compte administratif 2018 du budget de la forêt

- le compte administratif 2018 du budget de la maison de santé

- le compte administratif 2018 du budget des logements sociaux

- le compte administratif 2018 du budget du local commercial

2 – Comptes de gestions 2018

Le Conseil municipal approuve chacun des comptes de gestion présentés par le Trésorier de la Commune correspondant aux comptes administratifs 2018 ci-dessus.

3 – Affectation des résultats

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation des résultats 2018 pour l'ensemble des comptes 2018, du budget général et des budgets annexes.

4 – Budgets Primitifs 2019

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition de budgets primitifs pour l'année 2019 qui s'équilibrent de la manière suivante :

- budget général	}	786 499 € en fonctionnement
	}	382 113 € en investissement
- budget eau-assainissement	}	457 597 € en fonctionnement
	}	379 978 € en investissement
- budget bois	}	26 210 € en fonctionnement
	}	12 494 € en investissement
- budget maison de santé	}	116 456 € en fonctionnement
	}	167 422 € en investissement
- budget local commercial	}	16 139 € en fonctionnement
	}	113 216 € en investissement
- budget logements sociaux	}	0 € en fonctionnement
	}	72 000 € en investissement

5 – Fiscalité

Le Conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux des 3 taxes communales, qui restent identiques à ceux votés en 2018 et les années précédentes.

Les taux votés sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 10,96 %

- Taxe sur le foncier bâti : 19,70 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 30,16 %

Toutefois, le Conseil municipal envisage de décider la diminution, éventuellement l'annulation de la réduction actuellement appliquée aux bases. Cette décision sera prise en octobre pour rentrer en application en 2020.

6 – Admission en non-valeur

Il est demandé au Conseil municipal de procéder à l'annulation de la dette contractée par le locataire d'un logement communal pour les factures d'eau émises en 2016 et 2017 d'un montant de 244,44 € HT, et pour le loyer d'août 2017 d'un montant de 131,30 €. Le Conseil municipal prend note qu'il s'agit d'une décision judiciaire dans le cadre d'un dossier de surendettement. Il décide de s'opposer à cette annulation de la dette en tant que créance éteinte, à 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.

7 – Redevance Orange

Le Conseil Municipal décide de facturer, pour l'année 2019, la somme de 509 € à Orange, correspondant à l'espace public occupé par cette société sur la Commune de Voiteur au titre des réseaux aériens et souterrains.

8 – Répartition des charges immeuble 7 rue de Nevy

Le Conseil Municipal établit la participation des locataires de l'immeuble 7 rue de Nevy aux frais d'électricité des communs d'un montant de 33,48 € pour les 4 mois d'occupation des logements en 2018.

9 – Sollicitations de la commune

Une entreprise déjà implantée à Voiteur est à la recherche d'un terrain sur la commune pour pouvoir disposer de locaux supplémentaires.

D'autre part, une association est à la recherche d'un local pour installer ses bureaux dans la commune.

Les conseillers municipaux sont invités à réfléchir aux propositions qu'ils pourraient faire pour répondre à ces deux demandes.

10 – Attribution étude paysagère

Suite à la consultation lancée pour une étude paysagère et urbaine de faisabilité pour le développement de la Commune dans le cadre de la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme, et à l'audition de trois cabinets à l'issue d'une première sélection des dossiers, le Conseil municipal décide de confier la mission de l'étude paysagère au cabinet TELOA basé à MEYLAN pour un coût HT de 10 000,00 €, tel que prévu dans le règlement de la consultation.

